

Sommaire

- I – Evolutions législatives
- II – Actualités du réseau
- III – Colloques et congrès

I – LES RECENTES EVOLUTIONS LEGISLATIVES DANS LE DOMAINE DE L'IVG ET DE LA CONTRACEPTION

La promulgation de la loi santé en janvier 2016 :

Celle-ci avait pour objectif de faciliter l'accès à l'IVG dans le territoire en renforçant l'offre de proximité.

Cette loi permet :

- * La suppression de l'obligation de délai de réflexion de 7 jours (**application effective**)
- * La réalisation par les sages-femmes de l'IVG médicamenteuses (**En attente de décrets**)
- * La réalisation d'IVG instrumentales sous AL hors de l'établissement de santé : (**En attente de décrets**)

L'Arrêté du 26 février relatif aux forfaits afférents à l'IVG le 8 mars 2016 :

Le 8 mars 2016 a été publié au Journal Officiel l'arrêté instaurant le remboursement à 100% par l'Assurance Maladie des actes afférents à l'IVG.

Avec cette mesure, la première consultation (remise de l'attestation d'IVG), les examens de biologie et les échographies sont remboursés à 100% depuis le 1er avril 2016.

Un encadrement tarifaire est mis en place entraînant une baisse de la base de remboursement pour certains actes.

IVG en ville, ce qui a changé depuis le 1^{er} avril 2016 :

Le forfait global est découpé en trois phases pour le médecin : recueil de consentement, réalisation de l'IVG et consultation de contrôle.

Le forfait IVG en ville s'étend aux consultations et à l'échographie pré et post IVG.

Ces actes viennent compléter les codes prestation **FHV** (Forfait Honoraires de Ville)=**50€** et **FMV** (Forfait Médicament de Ville)=**87,92€**. Les prix des médicaments ont donc baissé et sont désormais fixés par la loi.

De nouveaux codes de prestation sont créés :

IC = Consultation Généraliste IVG = **25€**

ICS = Consultation Spécialiste IVG = **25€**

Ces deux codes correspondent à la consultation comportant le recueil de consentement et à la consultation de contrôle.

Investigations échographiques :

IPE = Investigations préalables à l'intervention par méthode échographique = **35,65€**

IVE = Vérification échographique post IVG = **30,24€**

Investigations biologiques :

FPB= Forfait Préalable Biologie IVG ville =**69,12€**
(Ce forfait comprend : groupe Rh +_ RAI + HCG pré).

FUB = Forfait Ulérieur Biologie IVG ville = **17,28€**
(Dosages BHCG post IVG).

En pratique, le nouveau forfait est :

**IC (25€) + FHV (50€) + FMV (87,92€) + IC (25€)
= 187,92 EUR** (Cf Article 4 de l'Arrêté du 26 février)
(IC pour les généralistes et ICS pour les spécialistes).

Si contrôle par écho suite à l'IVG, la cotation est:

**IC (25 €) + FHV (50 €) + FMV (87,92 €) + IVE
(30,24 €) = 193,16€**

Si contrôle par biologie, suite à l'IVG la cotation est :

**IC (25 €) + FHV (50 €) + FMV (87,92 €) + IC(25 €)
pour le médecin, soit 187,92€ + FUB (17,28 €)
pour le biologiste.**

Tous ces codes sont à intégrer dans les logiciels vitale.

A noter que :

IVE ne se cumule pas avec le 2ème **IC**.

L'écho pré IVG remboursée à 100% se cote **IPE**
= **35,65 €**, toute seule.

II - ACTUALITES DU RESEAU

✚ Formations à l'IVG médicamenteuse en ville



Le réseau REVHO, Organisme de Développement Professionnel Continu, poursuit sa mission de formateur en proposant régulièrement des sessions de formation aux professionnels intéressés.

Prochaines dates :

- * **Médecins/Internes/Sages-femmes**
 - Juin 2016 – Paris (75) (complète)
 - 30 juin 2016 – Paris (75)
- * **Personnel de CPEF/Centre de Santé**
 - 24 mai 2016 – Paris
 - 5 juillet 2016 – Yvelines
- * **Equipes hospitalières**
 - 10 mai 2016 – Essonne (91)

Pour tout renseignement complémentaire :
secretariat@revho.fr – 01 58 41 34 93

Programmes de formation médecins/sages-femmes disponibles sur www.ogdpc.fr

II - LES OUTILS DU RESEAU

www.revho.fr

www.ivglesadresses.org

Une mise à jour du site est prévue avant l'été. Vous pouvez dès à présent nous communiquer vos dates de congés.



Med IVG

Logiciel dédié au suivi de l'IVG médicamenteuse et téléchargeable gratuitement sur :

<http://www.revho.fr/professionnels/versions5.html>

III COLLOQUES ET CONGRES

**12ème congrès de la FIAPAC
« Améliorer le parcours des femmes dans l'avortement » -**

14/15 octobre 2016 : Lisbonne – Portugal

Plus d'informations :

<http://fiapac.org/en/program/20/lisbon-2016/>

Journée scientifique : 24 juin 2016

La santé des femmes en situation de vulnérabilité : évaluer pour décider, décider puis évaluer.

Palais du Luxembourg – salle Monnerville
26 rue de Vaugirard – 75006 Paris